

VILLE DE LA VERRIÈRE

Info droits : Prime d'activité



5 novembre de 9h30 à 11h Espace Jacques Miquel

La prime d'activité, pourquoi et pour qui ?

- Qu'est-ce que la prime d'activité ?

Si vous exercez une activité professionnelle (salariée ou indépendante) et que vos ressources sont modestes, la prime d'activité complètera vos revenus (sous conditions de ressources).

- Quels sont les critères d'éligibilité ?

- Avoir plus de 18 ans
- Habiter en France de façon stable
- Exercer une activité professionnelle
- Être français ou ressortissant de l'Espace Economique Européen ou Suisse ou ressortissant d'un autre pays et vous séjournez en France de façon régulière depuis au moins 5 ans (sauf cas particulier).